

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE

du 25 février 2021 à 18 h 30

Présents : Jean Pierre LAPORTE – Roger HALEGOUET - Yannick MARCHAL – Nicole DJIANN – Dominique POUGET-TIRION– Lysiane FREMON – Jean Luc SAUTEL - Grégory THERAUBE– Stéphanie PREVOST – Daniel MORSELLI – Eric BOISSIN – Corinne LARCHER - Pauline BOISSIN – Albert MOZZATI -- Régine MARCY –

Absents excusés : Martine CARRIER – Thierry BERRES – Brigitte QUERE - Marjorie GERMAIN

Procurations : Martine CARRIER à Dominique POUGET-TIRION

Thierry BERRES à Lysiane FREMON

Brigitte QUERE à Yannick MARCHAL

Marjorie GERMAIN à Stéphanie PREVOST

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

Ordre du Jour

1. Vote du compte de gestion du budget mairie

Le Maire présente le compte de gestion du trésorier et informe qu'il est en accord avec le compte administratif 2020 du budget mairie.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2020

2. Vote du compte administratif du budget mairie

Section fonctionnement :

• Dépenses 2020 :	1 162 690.60€
• Recettes 2020 :	1 461 132.74€
• Excédent 2019 :	193 505.89€
• Total recettes :	1 654 638.63€
• Résultat de fonctionnement :	491 948.03€

Section d'investissement :

• Dépenses 2020:	325 827.16€
• Recettes 2020 :	303 816.99€
• Excédent 2019 :	117 144.78€
• Total recettes :	420 961.77€
• Résultat d'investissement :	95 134.61€
• Restes à réaliser dépenses :	61 655,00€
• Restes à réaliser recettes :	12 222.00€

Après délibération, Le conseil municipal à l'unanimité approuve le CA

Question de Corinne Larcher : que comprend le compte Dépenses d'ordre ? :

Cession de biens (véhicule)	17 300€
Vente d'un terrain à la CDC	27 000€

3. Affectation des résultats du budget mairie

- Il a été décidé de reporter la somme de 491 948.03 € au compte 002 (excédent de fonctionnement) et 95 134.61€ au 001 (excédent d'investissement)

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats.

4. Approbation du compte de gestion du trésorier budget eau assainissement

Le Maire présente le compte de gestion du trésorier et informe qu'il est en accord avec le compte administratif 2020 du budget eau assainissement.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget eau assainissement 2020.

5. Vote du compte administratif de gestion du budget eau assainissement

Section fonctionnement :

• Dépenses 2020 :	472 726.38€
• Recettes 2020 :	622 559.85€
• Excédent de fonctionnement 2019 :	656 509.75€
• Total recettes :	1 279 069.60€
• Résultats de fonctionnement 2020 :	806 343.22€

Section d'investissement :

• Dépenses 2020 :	275 973.43€
• Recettes 2020 :	406 227.02€
• Excédent 2019 :	305 651.78€
• Total recettes :	711 878.80€
• Résultat d'investissement 2020 :	435 905.37€
• Restes à réaliser dépenses :	22 019.00€
• Restes à réaliser recettes :	0 €

Question de JL SAUTEL : l'excédent ne nuit-il pas aux réfections des canalisations ?

Réponse : Non car les travaux prévus sont programmés et seront faits dans les mois à venir

Question de JL SAUTEL : Les travaux qui concernent l'eau sont souvent faits par les employés communaux ;
Quelle répartition financière applique-t-on ?

Réponse : On compte sur l'année le travail de 2 agents ½ et d'une secrétaire ; on rembourse les salaires au budget mairie et le coût est imputé à Travaux de régie.

Après délibération, Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif eau assainissement 2020.

6. Affectation des résultats 2020 du budget eau assainissement

Il a été décidé de reporter la somme de : 806 343.22 € au compte 002 (excédent de fonctionnement) et 435 905.37 au compte 001 (excédent d'investissement).

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'affectation des résultats du budget eau assainissement

7. Tableau des effectifs au 1^{er} mars 2021

Tableau en pièce jointe

Suite au départ d'un adjoint technique, le poste est en attente – L'équipe tourne à cet effectif sans problème

Question de C.Larcher : je souhaite avoir le tableau avec les missions de chacun.

C VAILLE secrétaire lui énumère les fonctions de chacun, mais C. Larcher insiste pour avoir le détail par écrit ; on lui indique qu'elle peut consulter l'organigramme sur le site

Question de C LARCHER : Combien de personne en catégorie B : 1 seule personne, la secrétaire.

Réponse : Pour changer de catégorie il faut passer des examens, des concours ou être admis aux promotions internes ce qui est souvent compliqué ; les promotions internes sont difficiles à obtenir.

Cette année 6 dossiers de promotions internes ont été proposés ; 3 ont été admis. Il s'agit de 2 ATSEM et d'un adjoint technique principal 2^{ème} classe. Ils sont passés au grade d'agent de maîtrise

Délibération votée à l'unanimité 19 voix

8. Demande de subventions Région (Bonus relance) et agence de l'eau travaux de végétalisation cour de l'école publique et amélioration de la sécurité de cet établissement

Il a été décidé de remplacer la surface actuellement revêtue de graviers par un revêtement drainant conforme aux prescriptions de l'agence de l'eau qui dans ce cas subventionne ce type d'ouvrage. La commission Ecole lors de sa réunion du 10 février a choisi, parmi trois devis, l'entreprise JKD de Vals les Bains pour réaliser cet ouvrage. Le montant de cette prestation s'élève à la somme de 23850€ HT.

En ce qui concerne la sécurisation, il est nécessaire d'installer un système visiophone et revoir la hauteur du grillage d'enceinte à l'entrée de l'école qui n'est pas aux normes ainsi que les portails. Pour le visiophone le choix doit être fait entre deux devis de 6759€ HT et 12130€ HT mais l'opération n'est pas encore finalisée et il reste à fixer le montant du grillage à ajouter et le changement des portillons (hauteur : 1,80m). Les deux opérations ci-dessus sont éligibles aux subventions prévues par le Plan Bonus Relance de la Région et à l'agence de l'eau. Le montant de ces subventions peut atteindre 80% des travaux.

Question d'Eric Boissin : si la hauteur n'est pas aux normes, comment se fait-il que l'accord ait été donné lors des travaux et de la conformité ?

Réponse : Le visiophone n'était pas nécessaire à l'origine mais le devient actuellement afin de pouvoir ouvrir le portillon directement des classes concernées en cas de retard ou tout autre problème. Cela évite de déranger le directeur pour chaque demande.

La hauteur avait été validée pour des raisons esthétiques mais les règles de sécurité ont changé. Les 2 portillons seront à hauteur de 1.80 m et un rajout du grillage sera fait.

Il y a des intrusions de jeunes le WE.

Albert Mozzatti conteste l'expression « n'est pas aux normes ».

Réponse de D. MORSELLI : ce n'est pas dans les missions du contrôleur technique mais du maître d'ouvrage

Question de C.Larcher Je me suis abstenue lors de la commission et les parents d'élèves n'ont pas été concertés et émettent des doutes sur le sol en résine. Par ailleurs il y a une étude « Rapport d'étonnement » en cours. Elle a envoyé ce jour cette étude aux membres de la commission. A-t-elle été lue ?

Réponse de R. Halegouet : Il n'y a que 3% de silice et le sol choisi est conforme à la réglementation. C'est la mairie qui fait le choix en fonction des devis ; en ce qui concerne l'autre étude, cela concerne l'éducation nationale mais surtout pas la mairie.

Roger Halegouet précise que la mairie n'est pas contre le bac à sable mais se renseigne sur les conditions d'hygiène.

Le Maire ajoute qu'il avait fixé le cadre de la réflexion le 7 décembre 2021 : la cour de l'école en ce qui concerne la partie graviers et le compostage.

Par ailleurs, il faut revoir à qui incombe la responsabilité « bac à sable » en cas de problème sanitaire. Si le maire est responsable, il émettra son veto car il n'y est pas favorable.

Voté 17 voix pour – 2 abstentions Corinne LARCHER et Pauline BOISSIN

Questions diverses

- **Projet éolien plateau du Prataubérat**

Le CDC BD devra se prononcer sur ce projet pour 8 éoliennes d'ici fin mars. En cas d'acceptation il faudra revoir le PLUi pour mettre en conformité avec ce projet. 2 autres CDC sont concernées dans ce projet par l'implantation du parc d'éoliennes : Le Pays des Vans et CDC Montagne d'Ardèche.

- **STAVRAKIS Josette**

Cette dame a été découverte décédée à son domicile le 11 février 2021. Apparemment sans famille, la situation s'avérait compliquée. Elle a été enterrée dans la concession qu'elle possédait à Lablachère. Maître Gohier prend en charge la succession.

- **Serre de Varlet – les réseaux secs et humides – la voirie – vente de terrains**

Réunion avec la CDC pour traiter de ces points.

La discussion porte sur le prix de vente des terrains qui seront cédés à la CdC Beaume-Drobie, l'un d'une superficie de 1ha l'autre de 3ha. Point sur les réseaux eau et électriques.

Nature du sol sur la parcelle de 3ha – des sondages n'ont révélé que des déchets inertes.

Il faudrait créer une voie d'accès de 6 m de large et déplacer les poteaux téléphoniques

Un nouveau point sera fait dans les prochaines semaines.

- **Les associations et les subventions**

Elles ne peuvent pas tenir les AG en raison de la crise sanitaire. Un mail leur a été adressé leur proposant de réserver les subventions au budget. Une grande partie des Associations a donné les montants des subventions qui leur seraient nécessaires. On s'oriente vers les mêmes subventions que l'année dernière du fait qu'aucune cotisation n'a pu être levée pour 2021.

- **Elections départementales et régionales les 13 et 20 juin 2021 – présence indispensable**

Les élections se feront le même jour et nécessite la présence de tous les élus pour les deux tours

- **Trains de nuit et Beaume-Drobie solaire**

A l'unanimité des présents, ces deux sujets feront l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal.

- **CR de la réunion SMAM hier 24 février 2021**

La part par habitants est de 24.70€ + 2€ versés par la CDC pour le transport

Déficit 89000€ pour 2020

La piscine est fermée actuellement, sauf pour 15 personnes/jour uniquement sur prescription médicale

Le 26/2 commission sécurité à la piscine

- **Aire de grand passage – évolution du dossier**

Réunion à la sous-préfecture avec la CDC et les services de l'état le 11 février 2021. L'aire de grand passage à Lablachère est définitivement actée dans le schéma départemental.

Le terrain retenu se situerait en bordure du CD104 entre Chandolas et Lablachère. Une réunion avec le Sous-préfet et les propriétaires des parcelles en question aura lieu à Lablachère courant mars 2021. Le Sous-préfet s'engage à ce que l'état amène un financement exceptionnel dans la réalisation de cette aire de grand passage. Lors de la réunion du 11 février 2021 le maire a réclamé les documents sur lesquels travaillaient les services de l'état mais que lui-même ne possédait pas.

La gestion de cette aire sera financée par cinq communautés de communes. Le Maire rappelle que la réalisation et la gestion de l'aire de grand passage est une compétence CdC.

Doit-on s'y opposer ? Compte-tenu de la décision irrévocable et de sa localisation il n'y a pas lieu de s'y opposer. Enfin, l'emplacement de la future aire se trouve en Natura 2000 et une enquête environnementale quatre saisons sera nécessaire.

- **Les impayés d'eau**

Ils sont estimés à environ 100 000€.

La campagne d'incitation à payer est lancée : les débiteurs ont été contactés par courrier recommandé et plusieurs se sont déjà manifestés en mairie. Un groupe industriel débiteur d'une grosse somme d'argent (25 000€) a émis un titre qui devraient être encaissés prochainement.

On constate que certains débiteurs ont des difficultés financières dont il faut bien évidemment tenir compte (échéanciers). D'autres, par contre ne semblent pas pouvoir se justifier de cette situation.

Enfin, le transfert de la trésorerie de Joyeuse à Aubenas ne facilite pas les démarches.

TOUR DE TABLE

Lysiane FREMON confirme que les subventions aux associations seront réservées au budget.

Dominique Pouget Tirion : à Bériasson on pense, d'ici un mois, pouvoir acheter un morceau de parcelle pour créer un chemin d'accès et réaliser le projet de station d'épuration de type filtre de plantes de roseaux pour 80 habitants (en suspens depuis 2015 en raison du problème d'accès)

Le bureau d'étude voulait déplacer les pluviales d'un endroit à un autre mais c'est interdit, donc économie 30 000 € environ.

Le collègue sera relié au tout à l'égout de Joyeuse non à la station d'épuration.

Yannick Marchal : la CDC veut mettre en place un atlas de la biodiversité : c'est la FRAPNA qui sera prestataire avec encadrement et participation citoyenne et créera un relevé des espèces. Coût 15000€ mais sera subventionnés en partie : environ 1200€ pour Lablachère. Est-ce que la commune veut participer (demande récente).

Le Maire demande si cela ne mettra pas un frein aux projets à venir : il ne devrait pas y avoir de problème Sur l'aire de grand passage : problème de nidification de sauterelles protégées.

JL.Sautel : a participé à une réunion du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS). Il s'est réuni téléphoniquement début février sous la direction de l'ARS et de la préfecture pour débattre des projets et des objectifs pour améliorer les services rendus à la population ardéchoise.

Roger Halegouet : demande du personnel de l'école : formation aux gestes de première urgence.

Régine Marcy : problèmes sur le chemin Ferrat qui est dégradé de même qu'à la Pyramide (avant Cédat). Voir ce que l'on peut faire. Le département a constaté mais n'a rien fait. Dégâts causés par les forestiers et les camions de bois. Le chemin est défoncé et impraticable, même à pied pour les exploitants agricoles ou les randonneurs.

Le Maire précise que normalement il y a accord avec les forestiers : après leur passage on doit faire un constat des lieux et ils doivent remettre en l'état. Voir avec les personnes qui ont fait couper le bois et retrouver les grumiers qui sont assurés pour ce genre de sinistre. Il propose d'écrire au département pour qu'il fasse le nécessaire.

C. Larcher : le dépôt sauvage à la Raze est toujours là.

Le Maire répond que ce dépôt doit être enlevé par les employés municipaux mais qu'auparavant on attendait le feu vert des gendarmes chargés des constatations et de l'enquête.

Pauline Boissin : Pas d'observation.

Eric Boissin : Pourrait-on ouvrir, chaque jour, tous les volets de la mairie car les administrés pensent qu'elle est fermée.

Albert Mozzatti : Pas d'observation

Gregory Théraube : Pas d'observation

Daniel Morselli :

Aire de covoiturage : Les infrastructures sont terminées. Il reste à finaliser : le revêtement de roulement, l'apport de terre pour la végétalisation du lieu, la pose du portique de gabarit de hauteur limitée à 2,20 m et l'installation de l'abri 2 roues.

Rue Charles Tourrel : Les deux quais d'arrêt du Conseil Régional pour les bus sont terminés.

Nicole Djiann : La Commission régularité des listes électorales a été désignée par arrêté préfectoral
Les membres sont : Nicole Djiann, Brigitte Quéré, Thierry Berrès, Régine Marcy, Eric Boissin. Ils ont été désignés par arrêté préfectoral. Elle se réunira le 20 ou le 21 mai, soit entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant les élections Régionales et Départementales prévues les 13 et 20 juin 2021. La présence des membres est indispensable et la réunion est publique. Merci d'indiquer très rapidement le jour qui vous conviendra le mieux tout en sachant que l'on ne pourra pas changer les dates proposées. Eric Boissin a choisi le 21/5. Il s'agira de vérifier la régularité des nouvelles inscriptions et nouvelles radiations. Les listes sont établies par l'INSEE.

Stéphanie Prévost : Pas d'observation

Christine Labalme : Pas d'observation

Le Maire lève la séance du conseil municipal à 21 heures 30.

Jean Pierre LAPORTE
Maire



Nicole DJIANN
Secrétaire de séance

MAIRIE DE LABLACHERE – Tableau des effectifs – Conseil Municipal du 25 février 2021

Filière administrative	Catégorie	Durée hebdomadaire	effectifs
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	35/35	1
Adjoint admin principal 1 ^{ère} classe (vacant)	C	35/35	1
Adjoint admin principal 1 ^{ère} classe	C	28/35	1
Adjoint admin principal 2 ^{ème} classe	C	30/35	1
Adjoint administratif (au 1 ^{er} janv 2021)	C	20/35	1
Filière technique	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectifs
1 technicien (vacant)	B	35/35	1
Agent de maîtrise principal	C	35/35	2
Agent de maîtrise	C	35/35	2
Agent de maîtrise	C	23/25	1
Agent de maîtrise	C	29/35	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35/35	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (sera supprimé après avis CT du 25 mars 2021)	C	35/35	1
Adjoint technique territorial	C	35/35	3
Adjoint technique territorial	C	14/35	1
Adjoint technique territorial titulaire	C	25/35	2
Filière sociale	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectifs
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe (sera supprimé après avis CT du 25 mars 2021)	C	35/35	1
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe (sera supprimé après avis CT du 25 mars 2021)	C	29/35	1